



Sylviane Delacroix

Adjointe au Maire

Inclusion des personnes
en situation de handicap,
accessibilité

Les élu·e·s
communistes
de Lille

Rapport 2019/2020 sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap - 1/4

Chaque année, le rapport d'accessibilité est l'occasion de dresser le bilan de l'ensemble des politiques initiées par la collectivité en ce domaine. Il est le reflet d'un travail transversal associant l'exécutif, les services, les agents municipaux, les associations et les représentants des usagers.

Le bouleversement du calendrier électoral et les contraintes liées à la pandémie nous ont incités à fusionner les années 2019 et 2020 afin que vous puissiez disposer de la totalité des informations. La réglementation imposant que l'avis de la **commission « Lille ouverte à tous »** soit recueilli en amont de notre Conseil Municipal, ceci a été chose faite ce 18 mars avec une approbation unanime des participants pour une présentation de ce document en l'état.

Les situations de handicap, visibles ou invisibles, impactent fortement la vie familiale, citoyenne et professionnelle. Trois axes principaux ont été mobilisés par la collectivité pour tenter de les compenser et de remédier aux discriminations que ces situations engendrent :

1. l'accessibilité des bâtiments, de l'espace public et de la voirie,
2. l'accès aux services, dispositifs et actions mis en place par la Ville,
3. l'emploi et la vie participative.

Dans le cadre de la **mise en accessibilité de l'ensemble de ses équipements recevant du public**, la Ville s'est engagée dès 2007 et par la suite à travers la mise en œuvre de l'Agenda d'accessibilité programmée.

Sur 439 équipements sur Lille, Hellemmes et Lomme, 268 ont d'ores et déjà été rendus accessibles, soit plus de 61 %. Pour Lille intramuros, sur 312 équipements concernés, 212 ont été rendus accessibles à ce jour.

En 2020, le rythme est resté soutenu malgré l'impossibilité de réaliser des travaux durant la première période de confinement. 31 équipements ont été rendus accessibles et, quand je dis 31, si je prends l'exemple du groupe scolaire Bichat-Litré qui compte pour un, il faut comprendre les deux écoles, le centre de documentation-bibliothèque, le préau, le restaurant scolaire et la salle de sport. Pour rappel, **l'agenda d'accessibilité a vocation à se poursuivre jusqu'en 2024.**

Parallèlement aux établissements qui dépendent de la Ville, nous instruisons les dossiers de demandes d'autorisation de travaux des autres établissements recevant du public dans le cadre de la **commission communale d'accessibilité** avec le service dédié et l'aide de l'APF France Handicap. Cette commission technique délivre des avis et se rend également sur place pour des visites périodiques ou à l'ouverture des établissements.

La commission a traité 334 demandes d'autorisation de travaux en 2019 et 272 au cours de l'année 2020. 37 visites sur place ont été effectuées durant cette période.

Cette commission organise également des **sessions de sensibilisation à destination des commerçants**. Un document intitulé « Comment mettre aux normes mon commerce ? » a été conçu pour faciliter la constitution des dossiers et favoriser le respect de la réglementation et s'avère très positif dans les résultats obtenus.

Au-delà des établissements recevant du public, **l'inclusion dans l'espace public concerne bien évidemment toutes les questions liées aux déplacements.** Nombre d'entre elles relèvent des compétences de la MEL, c'est pourquoi nous sommes attentifs à la prise en compte, au suivi et au respect des exigences qualitatives des demandes formulées par la Ville au niveau métropolitain.





Sylviane Delacroix

Adjointe au Maire

Inclusion des personnes
en situation de handicap,
accessibilité

**Les élu·e·s
communistes
de Lille**



Rapport 2019/2020 sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap - 2/4

Ainsi, **l'accessibilité de la voirie a été améliorée** à l'occasion de travaux d'aménagement de l'espace public avec des travaux de requalification et de piétonisation. Je prendrai pour exemple les quartiers de Lille-Centre, Wazemmes, Vauban-Esquermes, Faubourg de Béthune. Le reste du détail est dans les annexes.

De **nouvelles places de stationnement** pour les personnes à mobilité réduite ont été créées (45 en 2019, 42 en 2020), portant leur nombre au total sur la voie publique à 962. Nos objectifs ne sont pas totalement atteints, de nombreuses demandes étant en cours d'instruction à la Métropole.

Précision utile vu ce contexte, les titulaires de la carte Mobilité Inclusion bénéficient de la gratuité de stationnement sur la voie publique en zone payante pour une durée de 12 heures. Le dispositif pour faire valoir ce droit, travaillé en concertation avec les associations, a fait l'objet d'échanges lors de la commission « Lille ouverte à tous », à laquelle Jacques RICHIR assistait au mois de mars.

L'accès à l'espace public concerne, bien évidemment, également **les parcs et jardins**. Je citerai, pour exemple, le projet élaboré dans le cadre du budget participatif par les habitants du quartier Vauban-Esquermes. Il a permis la mise aux normes du square de l'Arbonnoise ainsi que la création d'une bande ludique inclusive comprenant l'installation de deux jeux pour enfants en situation de handicap. Ce type de projet a vocation à s'étendre.

Le **parc zoologique continue de développer l'adaptation** de ses équipements, de ses animations et des événements qui s'y déroulent. À travers son programme pédagogique, l'équipe d'animation du zoo a accueilli 64 personnes en situation de handicap (groupes ou individuels, adultes et enfants) dans le cadre de projets spécifiques ou de visites guidées sensorielles. Sa « soirée magique » reste un rendez-vous emblématique. Ouverte aux enfants et à leur famille, elle offre un accès privilégié aux coulisses du zoo et aux animaux.

Pour faciliter l'accès aux dispositifs et services mis en place, la Ville déploie des outils et services favorisant la participation des personnes en situation de handicap à la vie de la cité. En premier lieu **le relais autonomie** : c'est un lieu d'accueil et de ressources qui délivre des informations sur les aides, dispositifs et structures dédiés, notamment, mais pas seulement, pour les personnes en situation de handicap. Ce relais est resté ouvert sur rendez-vous durant le premier confinement et a poursuivi sa mission d'accueil et d'orientation auprès des publics fragiles, sans interruption.

De même, **le centre relais téléphonique** : les collectivités territoriales gérant des services publics ont la charge de mettre à disposition des personnes sourdes, malentendantes et aphasiques un service de traduction simultanée écrite et visuelle dans leurs services d'accueil téléphonique depuis octobre 2020. Ce dispositif avait été anticipé et l'expérimentation lilloise a été si convaincante que la Métropole a décidé de souscrire à ce service pour l'ensemble des communes de la MEL et leurs CCAS.

Afin de favoriser plus encore l'accueil et l'accès à l'information, **la Ville assure également la formation de ses agents et de ceux du CCAS**. Les plus récentes concernaient le handicap mental et le handicap psychique. Au total, sur la dernière période, 52 agents ont été formés sur ces deux déficiences.





Sylviane Delacroix

Adjointe au Maire

Inclusion des personnes
en situation de handicap,
accessibilité

**Les élu·e·s
communistes
de Lille**



Rapport 2019/2020 sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap – 3/4

La publication de livrets d'accueil en « facile à lire et à comprendre », les publications en braille ou les pages pour les personnes aveugles et malvoyantes sur le site internet de l'association Eurafecam, la réalisation de vidéos en langue des signes française ou les sessions d'entraînement et de formation des personnes en situation de handicap intellectuel proposées à l'hôtel de ville en partenariat avec des associations pour les rendez-vous citoyens y contribuent également.

En outre, chaque année, **un appel à projets interne permet de doter les services municipaux d'outils innovants et de matériels dédiés** à cette seule thématique.

Enfin, **un événement annuel** a été conçu pour sensibiliser le grand public et faire découvrir aux personnes en situation de handicap les équipements, les services et les animations accessibles : le mois de l'accessibilité.

Concernant les services et les activités proposées, je citerai – et j'en omettrai plein – :

- les actions mises en place pour **permettre la réussite et l'épanouissement de chaque enfant dès le plus jeune âge**, de la crèche jusqu'à la fin de la scolarité, sur le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire. Cet accompagnement associe les parents, la chargée de mission Inclusion et la personne en charge de l'accompagnement des situations sociales pour favoriser l'accès des lieux d'accueil aux familles en situation de précarité sociale ;
- **le sport**, à travers la pratique handisportive et le sport adapté. 33 clubs ou associations sportives ont été soutenus conjointement par la délégation Sport et la délégation Inclusion des personnes en situation de handicap. En outre, des créneaux pour la pratique libre du handisport sont proposés tout au long de l'année ;
- **la santé**, avec les pôles ressources-santé mobilisés sur la question du handicap, qui travaillent régulièrement avec les associations et les ESAT dans les quartiers : participation aux dépistages et à différents projets, dont le projet santé mentale et activités physiques adaptées, par exemple avec l'Institut Pasteur pour ce qui concerne le pôle ressources de Fives ;
- **la culture et les loisirs** : les actions menées concernent l'accès physique et intellectuel aux lieux et événements, mais aussi l'accès à la pratique artistique.

Les outils sont nombreux. Le réseau des médiathèques municipales, le Palais des Beaux-Arts, le Musée de l'Hospice Comtesse, les Maisons Folies, l'Opéra, le Musée d'Histoire Naturelle et bien d'autres sont fortement impliqués dans l'accueil des publics handicapés.

Pour exemple, **dans le cadre du projet éducatif global**, le service de la Ville d'art et d'histoire a initié des projets de sensibilisation à l'architecture et au patrimoine avec l'Institut d'éducation motrice Jules Ferry auprès de trois des quatre classes (soit 28 enfants entre 6 et 11 ans).

Autre domaine dans lequel s'inscrivent les politiques municipales en direction des personnes en situation de handicap, celui de **l'emploi**. Parce que l'inclusion passe aussi par le travail, la politique Ressources Humaines de la Ville de Lille intègre l'insertion professionnelle des personnes handicapées, ainsi que leur maintien en emploi.





Sylviane Delacroix

Adjointe au Maire

Inclusion des personnes
en situation de handicap,
accessibilité

**Les élu·e·s
communistes
de Lille**

Rapport 2019/2020 sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap - 4/4

En tant qu'employeur, la Ville et les CCAS de Lille, Hellemmes et Lomme mettent en œuvre une politique **Ressources Humaines en direction de l'emploi et du handicap** en partenariat avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Cette convention s'articule autour des enjeux que sont :

- la compensation du handicap
- la qualité de vie au travail
- l'égalité professionnelle
- le maintien en emploi
- l'insertion et la valorisation des compétences.

Une quatrième convention est en cours pour la période 2021-2023. L'ESAT du CCAS de Lille, dans le cadre de l'importance accordée à l'emploi, accueille, quant à lui, 54 travailleurs en situation de handicap.

Enfin, dernier volet, celui de **la vie participative**. Elle s'exprime d'abord au travers de la commission « Lille ouverte à tous », qui a fait l'objet d'une délibération lors de notre précédent Conseil, et permet un dialogue suivi entre les élus municipaux, les associations de personnes en situation de handicap, les représentants des usagers et les services municipaux, autour de problématiques liées aux situations de handicap.

Elle s'exprime aussi à travers **le soutien aux associations**. Celui-ci consiste pour la Ville à s'associer de manière volontariste à des événements nationaux visant à sensibiliser le grand public. Il en est ainsi de la semaine de l'audition, de la semaine de l'autisme ou la semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées.

Mais aussi à travers **le soutien aux projets associatifs**. En 2019, la délégation Personnes handicapées a soutenu 27 projets associatifs et sept issus des centres sociaux pour leurs actions en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap. En 2020, elle a soutenu 19 projets d'associations et cinq des centres sociaux – malgré les circonstances que nous connaissons – au-delà du fonds exceptionnel d'urgence et d'accompagnement de 1 M€ en soutien que des associations agissant auprès de personnes en situation de handicap ont pu solliciter.

Il ne me reste plus qu'à conclure, en m'excusant, Madame le Maire, de la longueur de mon propos, mais **la mobilisation toujours plus affirmée de nos collègues en responsabilité des directions, des services dédiés ou des référents, des agents de la Ville, de nos partenaires et des associations** ne me permettait pas d'être plus synthétique sur cet enjeu d'importance pour une ville durable et solidaire.





Karine Trottein

**Conseillère
municipale déléguée**

Alimentation
et restauration scolaire

**Les élu·e·s
communistes
de Lille**



Vœu du groupe LCDS pour une reconnaissance des vaccins contre la Covid comme biens communs – 1/2

Au nom du groupe Lille en commun, durable et solidaire, je vous présente donc ce vœu pour une reconnaissance des vaccins contre la Covid comme biens communs.

Dès le mois d'octobre 2020, la Ville de Lille s'est manifestée auprès des autorités sanitaires pour **permettre l'accès le plus large possible au vaccin, afin d'endiguer la Covid-19** ; Madame le Maire le rappelait par ailleurs dans ses communications en début de séance.

Le 18 janvier, la salle des fêtes de Fives accueillait le premier centre municipal de la ville. Il n'a fonctionné à plein régime que la première semaine. Des centaines de rendez-vous ont dû, par la suite, être annulés pour être reportés, faute de doses de vaccins suffisantes.

Dans le même temps, les demandes d'ouverture d'un plus grand centre au Zénith ont avorté, une nouvelle fois en **l'absence d'un stock de doses suffisant**. Parallèlement à cela, un grand centre de vaccination porté par un groupe privé de la métropole lilloise a pu, quant à lui, ouvrir avec un approvisionnement en doses conséquent.

Le **grand centre de vaccination du Zénith de Lille** a enfin ouvert ses portes le 6 avril dernier, par regroupement des petits sites ouverts précédemment et permettant ainsi d'accélérer la campagne de vaccination.

Au regard des difficultés évoquées ci-dessus, le Groupe Lille en commun, durable et solidaire **déplore la gestion approximative de l'accès au vaccin et l'absence de méthode et de transparence dans la répartition des doses**.

Aussi, nous rappelons que :

- la production et la diffusion des vaccins anti-Covid est une priorité absolue, et la seule façon de venir à terme de la pandémie de Covid-19 ;
- l'efficacité d'une vaccination repose sur son universalité à l'échelle nationale, européenne et mondiale, et que pour être accessibles à toutes et tous, les vaccins doivent rester libres de tout brevet et relever du domaine public ;
- l'UNESCO et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ont appelé à soutenir l'initiative portée par 100 pays proposant d'accorder une dérogation temporaire à certaines obligations découlant de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle, mais pour le moment, le Gouvernement français et l'Union européenne s'y sont opposés de façon constante ;
- malgré la demande portée par ces pays, l'UNESCO et l'OMS, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) a décidé le 11 mars 2021 de ne pas reconnaître les vaccins comme biens communs ;
- l'article 31 de l'Organisation Mondiale du Commerce stipule que l'on peut procéder à une levée des brevets « dans des situations d'urgence nationale ou d'autres circonstances d'extrême urgence ou en cas d'utilisation publique à des fins non commerciales » ;
- la logique lucrative influence les entreprises pharmaceutiques, comme en attestent les plans de restructuration successifs ayant conduit à des centaines de suppressions de postes dans la fonction recherche de certains groupes, et ce malgré l'importance des aides publiques déployées en direction des entreprises pharmaceutiques ;
- ces choix économiques se traduisent aujourd'hui par un retard français important dans la conception de vaccins contre la Covid-19.





Karine Trottein

**Conseillère
municipale déléguée**

Alimentation
et restauration scolaire

**Les élu·e·s
communistes
de Lille**



Vœu du groupe LCDS pour une reconnaissance des vaccins contre la Covid comme biens communs – 2/2

Sur proposition des élu·es communistes, les élu·es du groupe Lille en commun, durable et solidaire demandent à l'État français :

- de refaire **pression sur l'OMC** pour que les vaccins et traitements contre la Covid-19 soient exclus des systèmes de brevet et régimes de propriété intellectuelle, et deviennent des **biens publics mondiaux**, notamment par l'application de l'article 31 de l'OMC et, en France, la mise en œuvre de l'article L. 613-16 du Code de santé publique modifié par la loi n° 2004- 1338 du 8 décembre 2004 – article 10 ;
- de **solliciter l'Union européenne** pour veiller à ce que la législation introduise des obligations légales pour les bénéficiaires de fonds de l'UE en vue du **partage des connaissances**, de la propriété intellectuelle et des données relatives aux technologies de la santé pour la Covid-19 et en faveur de la transparence des contributions publiques, des coûts de production, des clauses d'accessibilité liées aux licences non exclusives.

Au regard de l'expérience lilloise sur la Covid-19, nous espérons que toutes les autorités en tireront les conséquences pour l'avenir et se donneront tous les moyens pour **harmoniser et rendre juste l'accès aux vaccins et traitements contre les pandémies partout dans le monde.**

